
**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} décembre 2016

Nombre des conseillers

élus :	15	
en fonction :	15	Sous la Présidence du Maire,
présents :	12	M. KLOEPFER Jean-Claude,
procurations :	3	

Membres présents :

KLEIN Jean-Paul, LENNER Claudine, HENNY Joël, Adjoints au Maire,
HARTER Françoise, HUGLIN Michel, EGELE Virginie, RIVET Pascal, NEU-SCHERER
Suzel, LENNER Lucille, HUG Régine, SELIG Sébastien.

Membres absents : - ALBRECHT Patricia, JUNG Marc, PETER Catherine.

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Monsieur le Maire sur la convocation qui leur a été adressée le 25 novembre 2016 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal du 5 octobre 2016**
2. **Urbanisme**
3. **Colmar Agglomération : mutualisation**
4. **Colmar Agglomération : rapport de la chambre régionale des comptes**
5. **Opérations foncières : nomination du représentant de la commune**
6. **Opérations foncières : alignement rue du Stade**
7. **Réfection du chemin communal Nordfeld – participation financière de l'Association Foncière**
8. **Divers**

Procurations :

JUNG Marc donne procuration à LENNER Claudine
ALBRECHT Patricia donne procuration à KLEIN Jean-Paul
PETER Catherine donne procuration à HUG Régine.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Madame Claudine LENNER en qualité de secrétaire de séance.

Préambule :

- Information préalable : la présente séance a été précédée d'une réunion de travail.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05/10/2016 **Délibération n° 2016-053**

Le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents du Conseil Municipal

2. Urbanisme

Permis de construire

	Date dépôt	adresse	Demandeur	Objet
PC 068 157 16A0012	04/08/2016	rue du Baron de Berckheim	Maisons ARLOGIS (M Bléas et Mme Gorr)	Construction d'une maison individuelle

Certificat d'urbanisme

	Date dépôt	adresse	Demandeur	Objet
CU 068 157 16 1012	20/10/2016	Lieudit Grinert	Me Burdloff - Ingersheim	Section 65 parcelles 418 à 420

3. Colmar Agglomération : mutualisation **Délibération n° 2016-054**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du 17 décembre 2015, Colmar Agglomération a approuvé le schéma de mutualisation des services de la ville de Colmar et de Colmar Agglomération au vu du projet d'organigramme commun des deux structures et du tableau retraçant les mises à dispositions réciproques entre les collectivités. La commune de Jebsheim est concernée par cette mutualisation dans la mesure où un agent communal est mis à disposition de Colmar Agglomération pour la gestion de la station d'épuration. Le montant de la prestation refacturée à Colmar Agglomération s'élève pour l'année 2016 à 16 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de prendre acte et d'approuver le schéma de mutualisation.

4. Colmar Agglomération : rapport de la chambre régionale des comptes **Délibération n° 2016-055**

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Chambre Régionale des Comptes a établi un rapport sur la gestion de Colmar Agglomération concernant les exercices 2009 et suivants (jusqu'à 2014), en application des dispositions de l'article L.243-7-II du code des juridictions financières. Ce rapport a été soumis à l'organe délibérant de Colmar Agglomération le 6 octobre. Il appartient désormais aux communes membres de présenter celui-ci à leur conseil municipal pour débat.

Ce rapport a été envoyé aux conseillers municipaux le 24 novembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de prendre acte de ce rapport et de ne pas émettre d'observations.

Annexe 1 : Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur Colmar Agglomération.

5. Opérations foncières : nomination du représentant de la commune **Délibération n° 2016-056**

Dans le cadre des opérations foncières menées sur la commune de Jebsheim, il est proposé de nommer un représentant de la commune chargé de signer les actes rédigés sous la forme administrative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité, 14 voix pour, 1 abstention (KLEIN Jean-Paul),

- de nommer Monsieur Jean-Paul KLEIN, Adjoint au Maire, pour représenter la commune lors de la signature des actes rédigés sous la forme administrative.
- de dire que pour les actes qui ont fait l'objet d'une délibération, mais qui n'ont pas été formalisés, Monsieur Jean-Paul KLEIN est nommé pour représenter la commune en remplacement de Monsieur SELIG Freddy. Il s'agit des délibérations :
 - o n° 2012-019 du 28/03/2012 – rue d'Ostheim (section 4 – parcelle 283/18)
 - o n° 2013-027 du 29/05/2013 – rue d'Ostheim (section 58 – parcelle 256/207)
 - o n° 2013-064 du 24/10/2013 – rue des Roseaux (section 02 – parcelle 201/91)
 - o n° 2013-065 du 24/10/2013 – rue des Roseaux (section 58 – parcelle 259/141)
 - o n° 2013-066 du 24/10/2013 – rue Thyssen (section 61 – parcelle 511/176)
 - o n° 2013-068 du 24/10/2013 - alignement rue Diebspfad (section 10 – parcelle 180).

**6. Opérations foncières : alignement rue du Stade
Délibération n° 2016-057**

Vu le procès-verbal établi par Monsieur Jérôme ADOR, géomètre à Colmar, sous le numéro 834 du 18 juin 2013, vérifié par les services du cadastre le 15 juillet 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité, 14 voix pour, 1 abstention (KLEIN Jean-Paul),

- d'approuver l'acquisition des propriétés appartenant à Finances et Terroirs Hild désignées ci-après :
 - section 06 – parcelle 143/29 – 212 m²
 - section 06 – parcelle 144/29 – 232 m²
 - section 06 – parcelle 155/50 – 386 m²
- de formaliser l'acquisition à l'euro symbolique.
- d'autoriser M. KLEIN, Adjoint au Maire, représentant la commune dans les formalités d'acquisition, à signer les actes d'achat qui seront rédigés sous la forme administrative.
- de charger le Maire de la suite à y réserver et de l'autoriser à signer tout acte à cet effet.

**7. Réfection du chemin communal Nordfeld – participation financière de l'Association Foncière
Délibération n° 2016-058**

La commune de Jepsheim a fait réaliser des travaux d'enrobé sur le chemin rural dit « Nordfeld » pour un montant de 6 000 € HT. Il est proposé de partager la charge de cette dépense pour moitié par l'Association foncière de Jepsheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'approuver la refacturation de la dépense à l'Association Foncière pour 3 000 €.
- d'inscrire la recette à l'article 1326 de la section recettes d'investissement.
- d'autoriser le Maire à prendre toute disposition et à signer tout acte à cet effet.

8. Divers

- SYMAPAK : compte-rendu de la réunion par Madame Claudine LENNER
- Syndicat Mixte Pôle Ried Brun - Collège de Fortschwihr : compte-rendu de la réunion du Comité Directeur par Madame Françoise HARTER.
- Une réflexion concernant l'interdiction du phytosanitaire a été menée par l'ensemble du conseil. Ce sujet demande davantage d'informations sur les solutions à envisager.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h30.

Jepsheim, le 2 décembre 2016

Le Maire,
J.C. KLOEPFER